



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE du Pays de Brest

Bilan de la concertation

approuvé par le Comité syndical du 9 décembre 2010



RAPPEL DES MODALITES DE LA CONCERTATION

LA CONCERTATION PUBLIQUE LORS DE L'ELABORATION DU PADD

LA CONCERTATION PUBLIQUE LORS DE L'ELABORATION DU DOG

SYNTHESE DES POINTS ABORDES PENDANT LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES ECHANGES AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

LE ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

L'ORGANISATION DE REUNIONS A DESTINATION DES ELUS

Rappel des modalités de la concertation

L'article L.122-4 du code de l'Urbanisme rappelle que les modalités de la concertation doivent être fixées conformément à l'article L.300-2.

Les modalités de concertation ont été arrêtées par le syndicat mixte dans sa délibération du 28 octobre 2004 et précisées à deux reprises :

La délibération du 8 novembre 2007 précise les modalités suivantes pour l'adoption du projet de PADD :

- une mise à disposition dans chaque siège de communauté, pour le public, d'un dossier et d'un registre pour consigner les observations.
- une réunion des élus dans chaque siège de communauté, et dans les communes qui le souhaitent.
- des réunions thématiques avec les représentants des personnes publiques associées.
- une campagne d'information générale par voie d'article et le site Internet.

La délibération du 6 mai 2010 précise à nouveau les modalités de concertation pour la dernière phase de concertation publique :

- mise à disposition dans chaque siège de communauté, pour le public, d'un registre pour consigner les observations,
- organisation de réunions publiques avec une réunion sur chacun des sept territoires communautaires,
- organisation d'une réunion avec les associations agréées,
- campagne générale par voie d'articles, de plaquettes, d'exposition itinérante et du site internet du Pays de Brest.

La concertation publique liée au PADD

La concertation publique en cours d'élaboration du SCoT a été engagée sur la base du projet de PADD validé par le Comité syndical du 23 janvier 2008.

Elle s'est traduite par :

- une conférence de presse, le 23 février 2009 et des articles de presse ;
 - une annonce presse (1/8^{ème} page) dans la presse locale le 27 février ;
 - la publication d'une plaquette « *Projet d'Aménagement et de Développement Durable ; quel avenir pour notre Pays de Brest ?* » tirée à 3 000 exemplaires ; communiquées aux 7 communautés et lors des 7 réunions publiques ;
 - la réalisation d'une exposition de 8 panneaux à destination de chaque communauté du 2 au 27 mars 2009 :
 - Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, siège de la CCAM, le Faou, à partir du 2 mars 2009 puis à la Mairie de Pont de Buis
 - Communauté de Communes du Pays d'Iroise, au siège de la CCPI à Lanrivouré à partir du 2 mars puis dans les Mairies de Saint Renan, Ploudalmézeau et Le Conquet et à l'Espace Culturel de Saint-Renan, le 4 mars 2009, lors de la réunion publique
 - Communauté urbaine, Brest métropole océane, à l'Hôtel de ville de Brest, du 2 au 27 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des Services Publics, Landerneau, du 9 mars au 27 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, au siège de la communauté à Lesneven du 9 mars au 27 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays des Abers, au siège de la communauté à Plabennec du 9 mars au 27 mars 2009
 - Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, au siège de la communauté à Crozon du 9 au 27 mars 2009
- La présence de registres dans tous les lieux où l'exposition était à disposition du public
 - la tenue de sept réunions publiques :
 - Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, siège de la CCAM, le Faou, le 3 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Espace culturel de Saint-Renan, le 4 mars 2009
 - Communauté urbaine, Brest métropole océane, Hôtel de ville de Brest, le 5 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des Services Publics, Landerneau, le 9 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, Cinéma Even, Lesneven, le 10 mars 2009
 - Communauté de Communes du Pays des Abers, Salle polyvalente, Plouvien, le 11 mars 2009
 - Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, Maison du temps Libre, Crozon, le 12 mars 2009.
 - Le site internet du Pays de Brest a accompagné cette phase de concertation en annonçant les réunions publiques, lieux d'exposition et en mettant en ligne tous les documents.

La concertation publique liée au DOG

La concertation publique en cours d'élaboration du SCoT s'est poursuivie sur la base du projet de DOG validé par le Comité syndical du 1^{er} juillet 2010.

Elle s'est traduite par

- La réalisation d'un film de 15 minutes « *Le SCoT du Pays de Brest* » par TBO (Télé Bretagne Ouest) diffusé en introduction des réunions publiques et sur Tébéo :
 - ✓ lundi 20 septembre à 19h00
 - ✓ mardi 21 septembre à 13h00
 - ✓ mercredi 22 septembre à 19h30
 - ✓ jeudi 23 septembre à 12h30ce film a été placé sur les sites internet du Pays de Brest et de l'ADEUPa.

- une annonce presse dans la presse locale
 - ✓ par le flyer au format ½ page dans l'Ouest France (éditions de Brest et de Châteaulin) le 21 septembre
 - ✓ article dans le télégramme de Brest le 17 septembre
 - ✓ annonces des dates dans les pages locales
- la publication d'une plaquette « *Le SCoT : un acte fédérateur pour l'avenir du Pays de Brest* » tirée à 2 000 exemplaires ; communiquées aux 7 intercommunalités et lors des réunions publiques
- la publication de « flyers » annonçant les réunions publiques ; 2 000 exemplaires ; diffusés aux 89 Mairies du Pays de Brest et aux 7 intercommunalités
- la publication d'affiches annonçant les réunions publiques ; 200 exemplaires ; diffusées aux 89 Mairies du Pays de Brest et aux 7 intercommunalités
- La reprise par les communes et les intercommunalités des dates des réunions publiques dans leurs bulletins communaux et sites internet.

- La page actualités du site internet du Pays annonçait dès le 1^{er} septembre 2010 la concertation publique sur le SCoT :
« *Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest rentre dans sa phase finale d'élaboration. Une [première version du Document d'Orientations Générales \(DOG\)](#), qui rassemble les recommandations et prescriptions visant à la mise en œuvre du PADD, a été validée par les élus du comité syndical le 1er juillet.*

Avant l'arrêt du SCOT, [sept réunions publiques de concertation sont organisées](#). Elles permettront de rappeler les principales orientations du PADD et de présenter le DOG. Des expositions compléteront ces réunions. Une [plaquette de présentation](#), synthèse du DOG, ainsi qu'une [vidéo réalisée par Tébéo](#) sont également en ligne sur notre site. »

L'ensemble des documents sont consultables sur le site.

- la réalisation d'une exposition de 12 panneaux à destination de chaque communauté :
 - Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, au siège de la communauté à Crozon, du 21 septembre au vendredi 22 octobre
 - Communauté de Communes du Pays d'Iroise, au siège de la communauté du 21 septembre au vendredi 22 octobre et à l'espace Culturel de Saint – Renan le 29 septembre lors de la réunion publique
 - Communauté de Communes du Pays des Abers, au siège de la communauté à Plabennec du 21 septembre au 4 octobre puis à la Mairie de Lannilis du 5 au 22 octobre
 - à la Mairie de Pont de Buis les Quimerch du 22 au 30 septembre puis au siège de la Communauté de communes de l'Aulne Maritime au Faou du 1^{er} octobre au 15 octobre 2010 et du 18 au 22 octobre à la Mairie de Rosnoen
 - Communauté urbaine, Brest métropole océane, au siège de la communauté à Brest du 22 septembre au 22 octobre
 - Communauté de Communes du Pays de Lesneven- Côte des Légendes, au siège de la communauté à Lesneven du 22 septembre au vendredi 22 octobre au et au Cinéma Even, à Lesneven, le 13 octobre 2010 lors de la réunion publique

- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, au siège de la communauté Maison des Services Publics à Landerneau du 21 septembre au 22 octobre 2010
- La présence de registres dans tous les lieux où l'exposition était à disposition du public
- la tenue de sept réunions publiques :
 - Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, Maison du temps Libre, Crozon, le 23 septembre 2010
 - Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Espace culturel de Saint-Renan le 27 septembre 2010
 - Communauté de Communes du Pays des Abers, Salle polyvalente, Plouvien, le 29 septembre 2010
 - Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, siège de la CCAM, le Faou, le 5 octobre 2010
 - Communauté urbaine, Brest métropole océane, Maison des syndicats, Brest, le 12 octobre 2010
 - Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, Cinéma Even, Lesneven, le 13 octobre 2010
 - Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des Services Publics, Landerneau, le 14 octobre 2010.
- La presse quotidienne régionale a rendu compte de ces réunions publiques dans ces éditions locales.

Synthèse des points abordés en cours de concertation publique

Lors du comité syndical du 23 mars 2009, un bilan de la concertation publique suivant l'élaboration du projet de PADD a été présenté aux membres.

Au total, environ 800 personnes ont assisté aux 7 réunions proposées avec une fréquentation variable, allant de 50 à 200 personnes. Des remarques ont également été faites sur les registres.

Quatre types d'intervention ou remarques peuvent être relevés.

- **Les demandes de précisions, de compléments d'information relatifs à la mise en œuvre du SCoT :**

- Le lien entre SCoT et PNRA, Parc Marin, SAGE...
- Le lien entre SCoT et PLU dont la question de la mise en conformité du PLU et du délai maximum
- Le degré de précision du SCoT au final, soit dans le DOG ? La fixation d'une surface maximale du terrain constructible a été citée en exemple.
- Quelle garantie de traduction des bonnes intentions du PADD dans le DOG ?

- **Les sujets de préoccupation récurrents :**

- L'importance du nécessaire développement des transports collectifs a été relevée à de nombreuses reprises. Tous les types de transports collectifs ont été évoqués (ferroviaire, interurbain, maritime)

Le développement des transports collectifs est très souvent associé aux conditions d'accès à l'emploi, aux services publics.

La question de la création d'un transport voyageur maritime régulier entre la presqu'île de Crozon et Brest a été largement développée à Crozon. Un tel service se devra d'être adapté aux besoins de la population.

- La place de l'agriculture et notamment sur le littoral. Des craintes ont été exprimées quant aux difficultés de développement des exploitations proches du littoral.
- Le lien entre la ville métropole et le reste du territoire. Quelques craintes se sont exprimées quant à la volonté de la ville d'attirer la population au détriment des autres communes. Ce fut l'opportunité de préciser qu'il est question de conforter tous les centres villes mais aussi les centres bourgs et de rappeler la stérilité de l'opposition ville/campagne mais qu'au contraire le Pays de Brest doit être solidaire en jouant sur les complémentarités pour faire face aux enjeux collectifs d'attractivité
- L'attractivité du territoire. Elle a été évoquée à de nombreuses reprises sous l'angle du maintien de l'économie industrielle, de l'importance de la recherche, de la formation, de l'attractivité du territoire pour les jeunes.

- **Les thèmes cités comme insuffisamment évoqués dans le PADD :**

- Les questions énergétiques au regard de la dépendance énergétique du Pays et des potentialités d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Si le solaire et de l'éolien ont été cités, c'est le développement du potentiel des énergies marines qui retient l'attention. Ces énergies sont certes perçues comme une solution de réduction de la dépendance énergétique mais aussi comme une opportunité de développement économique. Ce dernier point fait écho à certains propos demandant d'affirmer davantage les potentialités de développement des activités maritimes.
- L'accès au haut débit et très haut débit. Ce sujet concerne les particuliers, les entreprises, les administrations. Il est considéré comme un service indispensable et facteur d'attractivité avec une offre de très haut débit. La décision récente du Conseil Général de s'engager à ce que chaque citoyen finistérien ait une offre de 2Mbits/s a été évoquée ainsi que sa volonté de contribuer au développement du très haut débit via la fibre optique.

- **Les autres sujets évoqués**

- La répartition et l'organisation des services publics sur le territoire
- La nécessité d'une politique des déchets cohérente à l'échelle du Pays
- Où en est le conseil de développement ?

Le bilan de la concertation publique suivant l'élaboration du projet de DOG a également fait l'objet d'un rapport :

Avec une participation un peu moindre que lors des réunions publiques sur le PADD, on peut estimer qu'au total, environ 650 à 700 personnes ont assisté aux sept réunions proposées avec une fréquentation variable, allant de 50 à 150 personnes. Des remarques ont également été faites sur les registres.

▪ Trois thématiques ont été abordées dans toutes les réunions publiques et dans les registres : le littoral, l'agriculture et la suite du processus

- ✓ Concernant le littoral, la mise en application de la Loi Littoral concerne toutes les communautés du Pays de Brest et de nombreuses interrogations restent soulevées à ce sujet. La définition du hameau et du village est encore sujette à débats de même que celle des Espaces Proches du Rivage et, dans une seule communauté, l'identification des « villages » dans le DOG est ressentie comme une perte de responsabilité des communes. La poursuite du travail engagé par le SCoT (définition de la notion de continuité) a été évoquée. Cependant le thème d'inquiétude majeur et très partagé reste la possibilité de maintien d'une agriculture vivante dans les communes littorales. Le souhait d'un **accès amélioré au littoral** a été exprimé dans plusieurs des réunions et la demande formulée que le DOG du SCoT relaie l'obligation de servitude d'accès des piétons au littoral maritime. A Lesneven, le problème du caravanage sauvage a été signalé.

Enfin la question de la **qualité des eaux** a été citée comme importante, certains souhaitant que le SCoT puisse aller plus loin quant aux préconisations sur l'assainissement, d'autres signalant les risques d'envasement et de pollutions associées auquel est confronté le littoral.

- ✓ Concernant l'agriculture, la décision du SCoT de **réserver pour 20 ans les espaces dévolus à l'agriculture**, dans une partie de l'espace agricole du Pays de Brest, reçoit un accueil globalement très favorable. Certains élus sont cependant préoccupés par l'application concrète de cette mesure et proposent soit une réduction de la durée, soit une analyse à mi-parcours de

ses effets. Pour d'autres participants, cette mesure est insuffisante et son extension aux deux autres espaces (littoral et périurbain) a été proposée.

La volonté de limiter la **consommation d'espace agricole** est saluée ; elle reste pour certains insuffisante. Des questions ont été posées sur les modalités d'évaluation de cet objectif.

Les restrictions apportées par le DOG du SCoT à la **rénovation et à la transformation en logements des bâtiments situés en zone agricole** alimentent fortement les débats. Les positions exprimées sont très diverses. Pour certains la réhabilitation des bâtiments est souhaitable ; pour d'autres la position du SCoT visant à préserver l'espace agricole est justifiée ; les réunions ont permis sur ce point de faire apparaître une réelle hétérogénéité des situations et des points de vue.

- ✓ Concernant la période suivant l'approbation du SCoT de nombreuses questions ont été posées par des élus sur l'**opposabilité** du SCoT et du Document d'aménagement commercial, sur le délai de **mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme**, sur l'accompagnement envisagé dans cette démarche et sur la procédure nécessaire en fonction de l'ampleur des évolutions et du type des documents (passage de POS en PLU ; carte communale...). La question du **processus de décision** est également posée : qui juge de la compatibilité ? Certaines personnes s'interrogent sur le **rôle concret du SCoT** (a-t-il une capacité de préemption ?). Enfin certaines attentes ont été exprimées sur la **suite de la démarche** : prise en compte du Grenelle, prise en compte renforcée du littoral et des risques de submersion marine, évaluation des objectifs, mise en place de dispositifs d'incitation...

▪ Certaines thématiques apparaissent récurrentes, c'est le cas des transports, de l'habitat, de l'énergie et du haut débit

- ✓ Concernant les transports, la nécessité de **limiter les déplacements automobiles** est partagée et l'option prise par le SCoT d'un objectif spécifique d'amélioration des transports collectifs est saluée. Cette ambition reste pour certains insuffisante ; ils déplorent en particulier l'**absence de lignes de transports collectifs transversales** à l'intérieur du Pays de Brest (liaison vers la

côte, liaison de commune à commune...) ainsi que le non systématisme de la desserte des zones d'activité.

Les réunions des communautés de Lesneven Côtes des Légendes et de la Presqu'île de Crozon ont été l'occasion de pointer la **nécessité d'un dialogue** sur le thème des transports **avec les SCoT voisins**.

Pour les personnes présentes, **l'insularité spécifique de la Presqu'île de Crozon** rend nécessaire une vigilance accrue en matière de déplacements.

A Brest, la nécessité de développer des **transports alternatifs** a été soulevée. Le fait que le DOG du SCoT intègre le projet de voie urbaine nord de Lambézellec est jugée par certains contraire aux objectifs environnementaux.

- ✓ Concernant l'habitat, la conjoncture actuelle réinterroge pour certains **les objectifs de démographie et de production de logements**. La nécessité d'une production importante de logements supérieure à l'évolution prévue du nombre de ménages a été réexpliquée. Le fait que le SCoT ne détermine pas d'objectifs spécifiques à la production de **résidences secondaires** pose question. Les **objectifs d'économie de l'espace et de renouvellement urbain** sont salués mais certains s'interrogent sur la capacité de les maintenir à long terme. A Brest, des interrogations ont été posées sur la réalité de la **vacance** en centre ville.
- ✓ Concernant l'énergie, les personnes intervenues sur cette question estiment le sujet insuffisamment traité. L'absence d'objectifs précis en matière de **production locale d'énergies renouvelables** est signalée. Pour certains l'hypothèse d'une centrale gaz est contraire aux objectifs d'un SCoT.
- ✓ Concernant le très haut débit, la question d'une couverture totale du Pays de Brest a été posée.

▪ **Enfin, d'autres sujets ont été évoqués :**

- ✓ La question des équipements d'intérêt Pays.

- ✓ L'hypothèse de la destruction de bâtiments isolés dans l'objectif d'une amélioration de la qualité paysagère.
- ✓ La nécessité d'une prise en compte des questions culturelles.
- ✓ L'articulation entre les démarches SCoT et agenda 21.
- ✓ Les liens entre la démarche SCoT/Pays de Brest et la réforme territoriale en cours.

Les échanges avec les Personnes Publiques associées

Lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Une première version du PADD a été validée par le comité syndical du SCoT dans sa séance du 29 mars 2007. Ce premier document a fait l'objet d'un courrier des Services de l'Etat. Il a ensuite été adressé à l'ensemble des Personnes Publiques associées en septembre 2007 et a fait l'objet d'une première série d'échanges qui s'est concrétisée par :

- une rencontre avec les services du Conseil général, le 23 octobre 2007 suivie d'une contribution écrite sur « *les enjeux de déplacements dans le Pays de Brest ; vision du Conseil Général dans le cadre du PADD du SCoT* »,
- une rencontre avec les services de la Chambre d'Agriculture, le 24 octobre 2007 suivie d'une « *Note argumentée pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans le PADD du Pays de Brest* » exposée au SCoT le 23 novembre 2007,
- un courrier du Parc Naturel Régional d'Armorique daté du 10 janvier 2008,
- une contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest validée par son Bureau le 10 décembre 2007.

Cet ensemble d'échanges a permis d'intégrer toute une série de remarques et de propositions et une deuxième version du PADD, beaucoup plus complète, a pu ainsi être de nouveau proposée à l'avis des personnes Publiques Associées. Elle leur a été adressée en décembre 2007.

Les échanges sur la deuxième proposition de texte de PADD ont donné lieu :

- à un courrier du Président du Conseil général en date du 20 décembre 2007,
- à un courrier de la Chambre d'agriculture en date du 21 décembre 2007 suivi d'une rencontre dans le cadre de la commission agriculture du Pays de Brest, le 7 janvier 2008,
- à un avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie transmis par courrier daté du 10 janvier 2008,

- à une note récapitulant les principales observations des services de l'Etat datée du 15 janvier 2008,
- à une rencontre avec l'UNICEM (l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) le 17 janvier 2008.

Elle s'est conclue par une rencontre débat avec l'ensemble des personnes Publiques associées le 14 janvier 2008.

Le projet de PADD validé par le Comité syndical du 23 janvier a été adressé par courrier, avec une introduction, le diagnostic et l'état initial de l'environnement, à l'ensemble des PPA ainsi qu'aux Communautés de Communes et SCoT voisins (CC de la baie du Kernic, CC et SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay, CC de la région de Pleyben, CC de Yeun Elez, CC du Pays de Landivisiau, SCoT du Léon) en mars 2008.

Cet envoi a été suivi :

- d'une réunion avec les services de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère le 26 mars 2008,
- d'une réunion avec le service aménagement et politiques territoriales du Conseil Régional le 2 avril 2008,
- d'une réunion avec les services de la DIREN le 29 avril 2008,
- d'un courrier et d'une contribution de l'UNICEM datés du 6 juin 2008.

Lors de l'élaboration du Document d'Orientations Générales

Au vu de l'importance du Document d'orientations générales pour la mise en œuvre des orientations du SCoT et de leur opposabilité juridique, les échanges avec les personnes publiques associées se sont multipliés pendant la période de son élaboration.

Des réunions régulières ont eu lieu avec les services de l'Etat afin d'échanger sur les différentes thématiques du Document d'orientations générales, les chapitres rédigés ayant été communiqués au fur et à mesure de leur validation par le Syndicat mixte. Ces rencontres ont eu lieu :

- avec les Sous-préfectures de Brest et de Châteaulin et avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les 1^{er} septembre, 7 octobre et 24 novembre 2009, 26 janvier et 23 mars 2010,
- avec le Pôle Aménagement et Développement Durable (invités : Préfecture du Finistère, Sous-préfectures de Brest, Châteaulin et Morlaix, Diren, Sdap, Ddass, Drire, Ddam, Ddjs, DDtefp, Ddea), le 3 novembre 2009,
- avec la Sous-préfecture de Brest, la DDEA et la Chambre d'agriculture sur les questions Loi Littoral et Agriculture, le 14 décembre 2009,
- avec la Dreal, le 3 juin 2010.

Avec les services du Conseil général, sur le thème des déplacements, trois réunions ont eu lieu les 20 mai, 26 août et 28 octobre 2009.

Une rencontre spécifique a été organisée sur le sujet des déplacements avec les équipes techniques des Personnes Publiques Associées : Conseil général, Conseil régional et Etat (DDEA) ainsi qu'avec les services des collectivités organisatrices de transport : Brest métropole océane et la Ville de Landerneau, le 2 février 2010.

Une étude conjointe a été réalisée par la Chambre d'agriculture et l'ADEUPa sur commande de l'association des communautés du Pays de Brest « *Etude prospective des filières et du foncier agricole en Pays de Brest* ». Les résultats ont servi de base au travail d'un comité de pilotage sur la question agricole associant les élus du Syndicat mixte du SCoT et la Chambre d'agriculture, qui s'est réuni les 21 septembre, 28 octobre 2009 et 20 janvier 2010.

Sur la base du projet de DOG validé par le comité syndical du 6 mai 2010 deux réunions ont été organisées auxquelles l'ensemble des PPA et Communautés de Communes et SCoT voisins a été convié :

- le 25 mai 2010, réunion technique
- le 11 juin 2010, réunion des élus.

Certaines des Personnes Publiques Associées ont fait part de leur avis sur ce premier projet de DOG par courrier

- La CCI de Brest ; courrier du 15 juin 2010,
- Le Parc Naturel Régional d'Armorique ; courrier du 17 juin 2010

- La Chambre d'agriculture du Finistère ; courrier du 6 septembre 2010.

Deux réunions ont eu lieu avec les associations environnementales afin de présenter le SCoT et le projet de DOG :

- Une réunion à l'initiative d'Eaux et rivières et Bretagne vivante, le 20 mai 2010
- Une réunion à l'intention de l'ensemble des associations, à l'initiative du SCoT, le 15 juin 2010.

Cette dernière réunion leur a permis:

- d'indiquer que les questions énergétiques n'étaient pas suffisamment prises en compte alors que le pays de Brest est un territoire pertinent pour de la production décentralisée
- de faire part de leur regret que le projet de SCOT ne reprenne pas intégralement les mesures du Grenelle II et que certains projets déjà engagés ne soient pas impactés par le SCOT
- de s'interroger sur la prise en compte des zones de développement éolien et des risques naturels et technologiques majeurs.

Un courrier de l'association « Collectif pour la sauvegarde de la vallée du Restic » a été adressé au Président du Syndicat Mixte du SCoT suite à cette dernière rencontre.

Le rôle du Conseil de Développement

Créé en juin 2001, conformément à la loi Voynet (LOADDT), le conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Brest est une instance informelle. Il a été relancé et renouvelé en décembre 2009.

⇒ Son rôle

Le conseil de développement remplit une fonction consultative auprès des élus de Brest métropole océane et du Pays de Brest. Composé de plus de 80 représentants (5 collègues) de la société civile, c'est un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion des élus sur les projets pour le territoire. Il peut faciliter l'analyse d'un sujet en amont et proposer des projets à Brest métropole océane ou au Pays de Brest. Il peut être saisi ("saisine") par Brest métropole océane ou le Pays de Brest, ou se saisir ("auto-saisine") de toute question, dans une logique de développement durable (au sens large) du territoire. Il formule des avis, des propositions ou recommandations, y compris de manière prospective, qui sont présentés aux élus.

⇒ Un premier avis sur le PADD

Le conseil de développement a donné son avis sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable lors de son assemblée plénière du 16 janvier 2008.

⇒ Un avis sur le DOG

Suite au renouvellement du conseil de développement en décembre 2009, deux commissions permanentes ont été mises en place :

- Aménagement et développement durable
- Veille et prospective

Le syndicat mixte du SCoT du Pays de Brest a saisi la commission aménagement et développement durable afin que le conseil de développement donne un avis sur le Document d'Orientations Générales.

Une assemblée plénière le 11 mars 2010 a permis tout d'abord de rappeler les objectifs du SCoT et les orientations du PADD.

La commission s'est ensuite réunie à 5 reprises.

Le DOG étant alors en cours d'élaboration, les chapitres étaient donc transmis au fur et à mesure de leur rédaction à la commission ADD.

A chaque réunion, 2 thèmes étaient abordés, l'ADEUPa participait à la première partie de la réunion afin d'apporter si nécessaire des éléments complémentaires.

La commission faisait part de ses commentaires et observations au syndicat mixte.

Le Conseil de Développement de l'Agglomération et du Pays de Brest, lors de son assemblée plénière du 24 juin 2010 a émis un avis favorable sur le Document d'Orientations Générales du SCoT du Pays de Brest qui a été soumis à son examen. Yann GOUZIEN, Président du Conseil de Développement et François ARBELLOT (co-animateur de la commission avec Michel MOUILLART) l'ont présenté aux membres du comité syndical le 1^{er} juillet 2010.

Les membres du conseil ont été également invités aux réunions de concertation publique.

L'organisation de réunions à destination des élus

Afin de favoriser l'appropriation du projet de SCoT par les élus communautaires et communaux du Pays de Brest, de nombreuses réunions ont eu lieu à chaque étape de l'élaboration du document.

Pour le diagnostic

En avril 2003, organisation d'un séminaire : participants : membres de l'AG du Pays : réunion de travail consacrée à la réflexion engagée depuis l'année 2002 sur le Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble du territoire du Pays de Brest

- exposé des points essentiels issus des synthèses des 7 groupes thématiques
- présentation des éléments de prospective
- ateliers : 1 - Le développement et l'aménagement de la façade maritime
2 - Les espaces du Pays
3 - L'économie et le territoire
4 - Les échanges

Diffusion d'un CD Rom regroupant les documents de travail et comptes rendus des 7 groupes de travail

En octobre 2005 : séminaire de réflexion prospective : participants : membres du comité syndical, les Personnes Publiques Associées, ADEUPa, les communautés :

- Synthèse des études et travaux réalisés (Syndicat mixte, Communautés, PLU, partenaires, etc...) présentée par l'ADEUPa, chargée de la maîtrise d'œuvre du SCoT.
- Orientations générales : premières propositions de cadrage.
- Méthode pour poursuivre : principaux axes de travail 2005-2006. Agenda 2006.

Pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

L'adoption par le Comité syndical du 23 janvier 2008 a été précédée d'un ensemble de rencontres avec les instances communautaires des membres du Syndicat Mixte ; un débat sur le projet de PADD a ainsi eu lieu :

- en bureau communautaire de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 8 janvier,
- en conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 9 janvier,
- en conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Abers, le 10 janvier,
- en conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 14 janvier,
- en conseil communautaire de la Communauté de Communes du pays de Landerneau-Daoulas, le 15 janvier,
- en conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 16 janvier,
- en commission plénière de l'association des communautés du Pays de Brest, le 21 janvier.

Les élections de mars 2008 ayant largement renouvelé les équipes municipales et communautaires, une nouvelle information sur les objectifs d'un SCoT et sur le PADD validé en janvier 2008 a été jugée indispensable. Elle s'est déroulée à partir de l'été et jusqu'à l'automne 2008 :

- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 5 juin 2008
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 12 juin 2008
- Commune de Plougonvelin, le 23 juin 2008
- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le 26 juin 2008
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 8 juillet 2008
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 27 septembre 2008
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 1^{er} octobre 2008
- Communauté urbaine, Brest métropole océane, le 4 novembre 2008
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 27 novembre 2008.

Pour le Document d'Orientations Générales

L'une des premières questions abordées lors de l'élaboration du DOG a été celle des modalités d'application de la Loi Littoral. Un travail de pédagogie, d'explication du contenu et de l'esprit de la Loi a été jugé nécessaire et a permis d'engager le débat avec les élus des communes concernées. Des réunions ont été organisées par communauté sur ce thème de la Loi Littoral :

- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 9 septembre 2008
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 11 septembre 2008
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 16 septembre 2008
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 7 octobre 2008
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, les 9 et 10 octobre 2008 (2 groupes)
- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le 14 octobre 2008
- Communauté urbaine, Brest métropole océane, le 6 novembre 2008.

Plus d'une trentaine de visites de terrains et réunions ont ensuite eu lieu avec les communes concernées, à l'initiative de la commune ou par petits groupes, sur ce thème de la Loi Littoral au cours de l'année 2009.

Au fur et à mesure de l'élaboration des chapitres du DOG des réunions ont été organisées par les instances communautaires afin de relayer et d'abonder les débats du Syndicat Mixte :

- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le 8 janvier 2009
- Communauté urbaine, Brest métropole océane, le 15 janvier 2009
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 21 janvier 2009
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 23 janvier 2009
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 4 février 2009
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 5 février 2009
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 17 février 2009

- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le 26 mai 2009
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 27 mai 2009
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 8 juin 2009
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 10 juin 2009
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 16 juin 2009
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 18 juin 2009
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 4 novembre 2009
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 24 novembre 2009
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 25 novembre 2009
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 8 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 11 janvier 2010
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 3 février 2010
- Communauté urbaine, Brest métropole océane, le 6 avril 2010
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise, le 11 mai et le 19 mai 2010
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 26 mai 2010
- Communauté de Communes du Pays des Abers, le 27 mai 2010
- Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le 1^{er} juin 2010
- Communauté de Communes de l'Aulne Maritime, le 1^{er} juin 2010
- Communauté urbaine, Brest métropole océane, le 7 juin 2010
- Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, le 10 juin 2010
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, le 24 juin 2010

Une réunion particulière a eu lieu le 6 mars 2009 avec les équipes municipales de Daoulas, Logonna-Daoulas, Hopital-Camfrout, Irvillac, en présence du Président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, sur la question du positionnement des zones d'activités économiques.

Une réunion particulière a eu lieu sur la question du franchissement de l'éloron avec les maires des communes de La Forest-Landerneau, Loperhet et Dirinon le 16 juin 2010.

Sur l'évaluation des capacités de renouvellement urbain, une étude a été réalisée par l'ADEUPa dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du DOG ; elle a permis une analyse d'un ensemble de communes, restituée lors d'une réunion avec les équipes municipales, portant spécifiquement sur ce thème, à :

- Saint-Renan, le 28 février 2009
- Lanvéoc, le 2 mars 2009
- Pont-de-Buis, le 9 mars 2009
- Loperhet, le 11 mars 2009
- Landerneau, le 12 mars 2009
- Lannilis, le 12 mars 2009
- Lesneven, le 23 mars 2009.